



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 février 2019

Délibération
n° CA 2019- 07

**relative au tarif du parcours en alternance « Commerce et Distribution »
Master 1^{ère} année Marketing, Vente - École de Management**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire dans sa séance du 29 janvier 2019,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Au titre de l'année universitaire 2019-2020, le tarif du parcours en alternance « commerce et distribution » proposé en master 1^{ère} année mention marketing, vente, en partenariat avec Business Management Montauban (CCI de Montauban) à hauteur de 17.64 €/heure, est adopté.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Corinne MASCALA

